

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE
LA CORSE-DU-SUD

Service Local du Domaine

Adresse : 2 avenue de la Grande armée

BP 410

20191 AJACCIO CEDEX

Le 21/02/2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Paul Bologna

Téléphone : 04-95-51-95-79

Courriel : paul.bologna@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019-247V0020

La Directrice Régionale des Finances
Publiques

à

Collectivité de Corse

Direction Générale des Services

Hôtel de la Collectivité de Corse-du-Sud

Cours Napoléon

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR LOCATIVE

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE SECTION AK N°487 LOCAL D'UNE CONTENANCE 242 m²
ET PARCELLE CADASTRÉE AK N° 575 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 6463 m² SUR LAQUELLE UNE EMPRISE DE
1712 m² EST AFFECTÉE À USAGE DE PARKING ET D'ACCÈS.**

ADRESSE DES BIENS : « RUE LUCIEN VALLI », COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

VALEUR LOCATIVE: 14 800 €IRS

1 – SERVICE CONSULTANT : COLLECTIVITÉ DE CORSE

Affaire suivie par Monsieur Jacques Renucci

2 – Date de consultation : 14/01/2019

Date de réception : 14/01/2019

Date de constitution du dossier « en état » : 21/02/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La Collectivité de Corse envisage de mettre à disposition de l'association « Les restaurants du cœur » un local et une portion de terrain adjacente, à titre gratuit afin de lui permettre d'accomplir ses missions.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle cadastrée section AK n°487 d'une contenance totale de 870 m² sur laquelle existe un bâtiment.

Le local objet de la présente évaluation consiste en une grande pièce anciennement à usage de réception avec un espace toilettes d'une superficie de 242 m² située au rez de chaussée du bâtiment.

L'espace extérieur dépendant de la parcelle cadastrée section AK n° 575 correspond à une emprise de 1712 m² à usage d'accès et de parking.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : Collectivité de Corse

Bien considéré libre de toute occupation.

6 - URBANISME ET RESEAUX

Application des dispositions du RNU et du PADDUC.

Biens situés en zone urbaine.

Présence de réseaux publics
Accessible par route goudronnée

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur locative est déterminée par la méthode comparative.

La valeur locative annuelle hors taxe est évaluée à 14 800 €

Ce prix intègre la location de la partie extérieure cadastré section AK N° 575 servant d'accès au local et de parking.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Sans objet

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Evaluation effectuée à titre officieux.

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
L'Inspecteur des Finances Publiques



Paul BOLOGNA